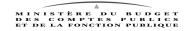




DIRECTION			DIRE	CTION	I GÉNÉ	RALE	DES [OOUAN	IES E1	DROI	rs ind	IRECT	S		N° d'enr	N° d'enregistrement : _ _							
Bureau de gar	:			Fiche	d'app		marqı □ (1)	ue – Ol	UVRA	GES N	EUFS (CCASI (1)	ON		Date d'e	Date d'enregistrement : <u> </u>						
OCA:			Identification du professionnel et n° de compte																				
Fabrication na	ationale (1)	,	N° S _	_ _ _		<u> _ _ </u>	_l			N°	SIRET 		_		_ _ _	_	Nombre de fiches :						
			Ш_	Provena	nce UE	(1)					Impo	ortation p	ays tiers	(1)		1							
Ouvrage	s		. :	Poids net												Vérit	ications d	lu service	ou de l'O	CA			
Identification	Nombre		Poids brut		Plat	Platine				Or	Or			Argent			Nombre		Poids	Résultats	Observations		
identification	Nombre			999 ‰	950 ‰	900 ‰	850 ‰	999 ‰	916 ‰	750 ‰	585‰	375 ‰	999 ‰	925 ‰	800‰	Touchau	Coupelle	V/H	prélevé	resultats			
TOTAL																							
Cadre réservé au déclarant														(Cadre rése	ervé au se	ervice ou C	CA					
Date de dépôt : _ Nom : Cach	Date de résiliation : _ _ _ _ _ _ _ _ e, Nom : Cachet (éventuel) et signature,								se en con Ca	npte : ahet et si	 gnature,		D	_ Date de restitution : _ _ _ _ _ _ Cachet et signature,									

(1) Cocher la case utile

La loi n° 78-17 du 16 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.







DIRECTION DI				DIRE	ECTION	I GÉNÉ	ÉRALE	DES [AUOC	NES E	T DROIT	rs indi	IRECT	S		N° d'e	enregistrement :	_	_	
Bureau de gar	:		F	Iche d	d'appo	rt à la □			Date o	d'enregistrement :	_ _ _									
OCA:		Identification du professionnel et n° de compte																		
☐ Fabrication n	ationale (1)	N° SI _	_ _ _		_ (1)	_l			N° 		_ _ _ ortation p			_	_	Nomb	re de fiches :			
Ouvrage	s	<u> </u>	Provenance UE (1) Importation pays tiers (1) Poids net																	
			oids rut		Plat	tine				Or			Argent							
Identification	Nombre			999 ‰	950 ‰	900 ‰	850 ‰	999 ‰	916 ‰	750 ‰	585 ‰	375 ‰	999 ‰	925 ‰	800 ‰					
TOTAL																				
Cadre réservé au déclarant										Cadre réservé au service ou OCA										
Date de dépôt : _ Nom : Cach	Date	de résilia Nom :	ation : _ Cachet (_ _ éventuel	<u> </u> <u> </u>) et signa	_ ature,	_ Da	ate de pris	e en com Ca	npte : nhet et si	_l gnature,		III	Date de restitution C	achet et signature,					

(1) Cocher la case utile

La loi nº 78-17 du 16 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.







DIRECTION DE				DIRE	CTION	I GÉNÉ	ÉRALE	DES [AUOC	NES E	DROI	rs ind	IRECT	s		N° d'e	_												
Bureau de gara	:		F	Fiche o	d'appo	rt à la		ie – Ol		Date o	d'enregistrement	:: _	_ _	.	_ _														
OCA:					ldenti		-	profe																					
☐ Fabrication na	ationale (1)	, <u> </u>	N° SIREN N° SIRET □ □ □ □ □ □ □ □ □ □													_	Nomb	ore de fiches :											
Ouvrage	S		Poids net																										
			oids rut		Pla	Platine				Or				Argent															
Identification	Nombre	כ		999 ‰	950 ‰	900 ‰	850 ‰	999 ‰	916 ‰	750 ‰	585 ‰	375 ‰	999 ‰	925 ‰	800 ‰														
TOTAL																													
Cadre réservé au déclarant											Cadre réservé au service ou OCA																		
Date de dépôt : Nom : Cach	Date	de résilia Nom :	ation : _ Cachet (_ _ éventuel	<u> </u> _) et signa	_ ature,	_ Da	te de pris	e en com Ca	npte : _ nhet et si	_ ignature,	.		Date de restitutio	n : Cache	 t et signatu	 re,												

(1) Cocher la case utile

La loi n° 78-17 du 16 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.







NOTICE D'UTILISATION

Les fiches d'apport à la marque font la distinction entre les ouvrages neufs et les ouvrages d'occasion. Veuillez préciser le type d'ouvrage concerné par l'opération.

Les fiches sont établies en trois exemplaires autocopiants qui sont remis au bureau de garantie ou à l'organisme de contrôle agréé (OCA) lors de la présentation des ouvrages en métaux précieux pour le titrage et le marquage.

La fiche est remplie par le professionnel ou le déclarant des ouvrages avant leur présentation.

Le volet n° 1, qui se présente sous un format « chemise », est conservé par le bureau de garantie ou par l'OCA chargé du contrôle. Il y indique, à l'issue des opérations, la mention de la restitution des ouvrages.

Lors de la présentation des ouvrages, après vérification des indications qu'il comporte et visa par le bureau de garantie ou l'OCA, le volet n° 2 est remis à l'apporteur qui le conserve jusqu'à la restitution de ses ouvrages.

Le bureau de garantie ou l'OCA conserve le volet n° 3 à l'appui du volet n° 1 pour être délivré à l'apporteur sur présentation du volet n° 2 au moment de la restitution des ouvrages. Le volet n° 2 est alors joint au volet n° 1 et apure l'opération.

Les différents volets des fiches de marque sont annotés au fur et à mesure des opérations.

Lorsqu'une fiche de marque est insuffisante pour reprendre la totalité des ouvrages présentés, de nouvelles fiches sont utilisées comme feuillets complémentaires. Le nombre total de fiches utilisées est alors indiqué dans le cadre situé en haut à droite de la première fiche.

Une copie des fiches d'apport du mois précédent est jointe à la déclaration pour paiement de la contribution lorsque l'opérateur a recours à un Bureau de garantie (BG).

